



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
18 SEPTEMBRE 2024 - LA CLUSAZ

Editos

L'année 2023 a donné l'occasion à notre association de se mobiliser en particulier sur le sujet du coût de l'énergie, porté au plus haut niveau de l'Etat avec plusieurs rendez-vous à la clé -Elysée, ministères- qui nous ont permis de mieux faire comprendre le modèle économique de nos stations de montagne.

Des auditions de plus en plus nombreuses, à l'Assemblée nationale et au Sénat, nous ont permis de faire connaître nos propositions dans de nombreux domaines : changement climatique et modèle des stations, ZAN, responsabilité juridique sur les domaines skiables, logement en montagne, régime des meublés de tourisme, ressources en eau, calendrier scolaire.

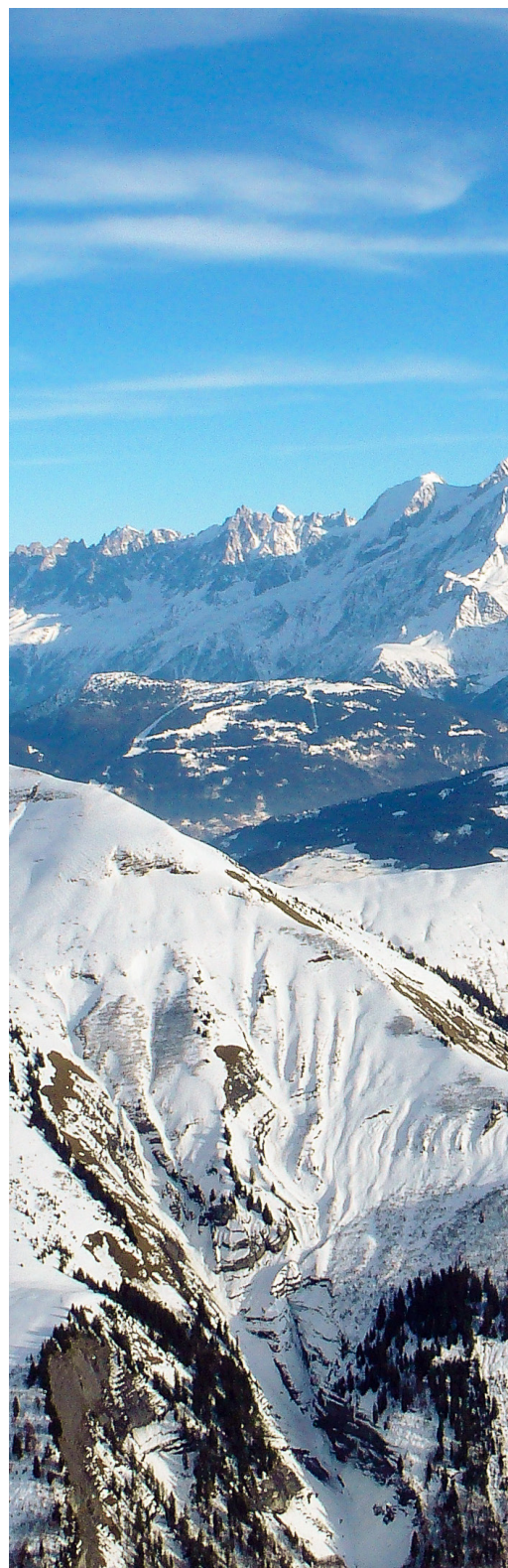
Nos commissions Juridiques, Aménagement, CIMES Durables et Finances locales ont produit un travail de grande qualité sur des sujets aussi complexes que la tarification des forfaits, le zonage ABC ou la CVAE. La création de la plateforme de bonnes pratiques CIMES Durables est un outil précieux qui bénéficiera au plus grand nombre. Par ailleurs, les commissions Famille Plus et Observatoire des Stations de Montagne ont été particulièrement actives. Je tiens à remercier nos Maires adhérents très investis sur tous ces sujets et en particulier nos Présidents de commissions.

L'Assemblée générale du 20 septembre, rendez-vous annuel de notre collectif, nous a permis d'appeler les pouvoirs publics à une prise de parole officielle sur la montagne, en présence de la ministre des collectivités, d'un ancien Premier ministre et du Président de l'AMF.

Vous retrouverez dans ce document l'ensemble des sujets traités par notre association durant l'année 2023 et le début de l'année 2024 ainsi que les principaux temps forts.

Nos spécificités font notre force et aucune autre association aussi performante soit-elle n'intègre dans ses statuts la défense et la promotion des stations de montagne. Aussi, je forme le vœu que nous puissions être encore plus nombreux et vous assure de notre mobilisation totale pour continuer à relever ensemble, avec enthousiasme, les défis qui nous attendent. Je vous souhaite une belle Assemblée générale.

Jean-Luc BOCH
Président de l'ANMSM





L'équipe de l'ANMSM s'est attachée à assurer ses missions de conseil et d'accompagnement du Conseil d'administration dans le cadre de l'orientation des travaux de l'association et de mise en œuvre des décisions actées par cette même instance pour faire de l'ANMSM une structure toujours mieux connue et reconnue au niveau national. L'animation du réseau a fait l'objet d'une attention toute particulière.

Ainsi, de nombreux outils ont été mis à la disposition des Maires adhérents :

- **pour mieux informer**, la newsletter bi mensuelle a fait l'objet d'une diffusion encore plus large auprès de l'ensemble des élus des communes support de stations. Les numéros du journal **SOMMETS** ont traité de la diversification et de l'hébergement en montagne avec les interventions de la Directrice générale d'Atout France et du Président de l'Association des Maires de France ;
- **pour mieux accompagner**, la plateforme **JurisMontagne** s'est enrichie de nombreuses fiches juridiques, la plateforme de bonnes pratiques **CIMES Durables** a été lancée et le **Livre Blanc** sur l'urbanisme en stations de montagne a été mis à jour ;
- **pour mieux échanger**, l'équipe de l'ANMSM a été présente sur les principaux événements montagne et en station pour présenter son action. Les « **RDV des Maires ANMSM** » ont rassemblé de nombreux élus sur des sujets aussi variés que le widget **SNCF connect**, la charte montagne zéro déchet ou la majoration de la taxe habitation sur les résidences secondaires.

Un effort a été porté cette année sur les partenariats de l'ANMSM : renforcement des partenariats dans le domaine environnemental, dont **Shift Project** et **Acteurs du Tourisme Durable**, instauration de grands partenariats institutionnels avec la **SNCF** et **France Travail**.

Enfin, grâce au travail réalisé avec notre agence de presse, c'est près d'un millier de retombées presse en 2023 qui ont permis aux stations de montagne d'être présentes tout au long de l'année. C'est une des missions prioritaires confiées à l'ANMSM.

L'année 2023 aura vu l'action de l'association se renforcer en direction de ses adhérents.

Joël RETAILLEAU
Directeur général de l'ANMSM





SOMMAIRE

ACTIONS INSTITUTIONNELLES	6
ENVIRONNEMENT	8
URBANISME	10
LOGEMENT	11
JURIDIQUE	12
LABEL FAMILLE PLUS	13
DONNÉES NEIGE ET TOURISTIQUES	14
OBSERVATOIRE DES STATIONS DE MONTAGNE	15
ACTIVITÉ STATUTAIRE / ANIMATION DU RÉSEAU	16
COMMUNICATION - MÉDIAS	18
EN 2024	19

Actions institutionnelles

L'année 2023 a donné l'occasion à l'ANMSM de concentrer une partie de son action institutionnelle sur le sujet de l'énergie, particulièrement préoccupant à cette période pour un certain nombre de stations. D'autres sujets ont également fait l'objet d'échanges et d'auditions : classement des stations de tourisme, calendrier scolaire, finances locales, domaines skiables, changement climatique.

COÛT DE L'ÉNERGIE : MOBILISATION AU COURS DE L'ANNÉE 2023

30 janvier : rendez avec le ministère du tourisme

Après avoir saisi la Ministre déléguée chargée du Tourisme Olivia GREGOIRE, une réunion se tient le 30 janvier entre l'ANMSM et son cabinet. **L'association demande une renégociation des contrats conclus fin 2022** sous la contrainte des fournisseurs d'électricité à des prix exorbitants du MWh (entre 400 € et 600 € voire plus), alors même que les prix redescendent à 180-200 € début 2023. A la suite de ce rendez-vous, l'ANMSM met à la disposition de ses adhérents une procédure permettant d'accompagner les stations vers une renégociation des contrats.

Septembre : l'ANMSM demande une renégociation des contrats au Ministre de l'Économie

A la suite d'un nouvel appel de l'ANMSM, relayé par un communiqué de presse largement repris dans les médias, le Ministre de l'Économie Bruno LE MAIRE s'engage à demander aux fournisseurs d'énergie de renégocier les contrats lorsque le prix du MWh ne correspond plus au niveau du prix de septembre 2023.

Novembre : l'ANMSM interpelle le Président de la République et la Première ministre

A l'approche de la saison d'hiver, aucune renégociation de contrat d'énergie n'étant engagée, ce qui met directement en péril de nombreuses stations de montagne, **l'ANMSM saisit le Président de la République et la Première ministre en rappelant l'urgence de la situation.** Une réunion est envisagée à Paris dans les jours qui suivent.

14 décembre : entretien à l'Élysée

Une réunion est organisée le 14 décembre au Palais de l'Élysée avec Pierre VOLLAIRE, Maire des Orres et Vice-Président de l'ANMSM, et Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes. Il est alors indiqué que le surcoût atteindra plusieurs dizaines de millions d'euros pour les stations con-

cernées par des tarifs élevés de l'énergie. L'unique solution est la renégociation immédiate des contrats de fourniture.



RÉFÉRENTIEL DES STATIONS CLASSÉES DE TOURISME

L'ANMSM se mobilise sur le sujet du référentiel de classement des stations de tourisme. Concernant la présence d'une pharmacie dans la commune, l'ANMSM rencontre le cabinet de la Ministre déléguée chargée du Tourisme pour lui faire part de ses propositions et plaide en particulier pour la **réintroduction du critère instaurant l'obligation d'une offre de pharmacie à moins de 20 minutes de la commune.** Cette demande est entendue puisque l'ancien critère est supprimé et remplacé par un nouveau critère plus souple.

LE PRÉSIDENT DE L'ANMSM SAISIT LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Président de l'ANMSM saisit le Ministre de l'Éducation nationale dans le but de renforcer l'appétence des plus jeunes pour la montagne. **Sur la question du calendrier scolaire et des zones académiques, il est demandé plus de concertation avec les élus et professionnels.** S'agissant des classes de neige et plus généralement des classes de découverte, une impulsion du ministère est souhaitée afin de faciliter l'organisation de ces séjours.

QUELQUES GRANDES AUDITIONS

Changement climatique : l'ANMSM auditionnée par la Cour des comptes

A l'initiative de la Cour des comptes, un travail prospectif sur l'adaptation des stations de montagne au changement climatique est lancé en 2023. Des auditions des principales structures représentatives de la montagne sont organisées. C'est dans ce cadre que **l'ANMSM est entendue le 11 mai à Marseille. Cette audition donne l'occasion à l'association représentée par Jean-Luc BOCH, Pierre VOLLAIRE et Christophe AUBERT de mieux faire connaître le modèle des stations**, leur action pour s'adapter aux diverses évolutions actuelles et les leviers existants pour réinventer les stations de montagne sur les sujets prioritaires suivants : diversification, ressource en eau et neige de culture, urbanisme et logement, mobilité, énergie. Une deuxième audition se tient le 27 octobre.



Audition par l'Assemblée nationale sur les domaines skiables

Xavier ROSEREN, député de la Haute-Savoie et co-président du groupe d'études montagne de l'Assemblée nationale, **entend l'ANMSM sur l'état du droit et des différentes responsabilités relatives aux domaines skiables et aux remontées mécaniques.** L'ANMSM revient sur les arrêtés municipaux en vigueur contenus notamment dans le guide

pratique ANMSM/FNSSDS destiné aux Maires « Prévention, sécurité, secours sur les domaines skiables ».

Audition sur le calendrier scolaire

Le Conseil supérieur de l'éducation auditionne l'ANMSM au sujet d'une possible refonte du calendrier scolaire pour que celui-ci réponde à la fois aux impératifs liés aux rythmes scolaires mais aussi aux besoins économiques des territoires touristiques, dont la montagne. L'ANMSM rappelle que l'attractivité de la montagne auprès des plus jeunes est un impératif absolu pour tout l'écosystème montagne.

FINANCES LOCALES

INTERVENTION SUR LA CVAE, ENQUÊTE AUPRÈS DES ADHÉRENTS ET RÉUNION AVEC LE CABINET DU MINISTRE DE L'ECONOMIE

L'ANMSM saisit le Ministre de l'Economie et des Finances au sujet de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour les communes **en demandant que leur situation soit prise en compte dans la base de calcul de la compensation et d'exclure l'année 2021.** Dans le même temps une enquête est lancée par la commission Finances locales de l'ANMSM auprès de tous les Maires adhérents.

Une réunion est organisée en juillet avec le cabinet du ministre. Il est demandé une meilleure prise en compte de la situation des communes support de stations de montagne dans la base de calcul de la compensation, évolution qui s'inscrit dans un **contexte général de diminution des ressources communales, avec notamment la baisse constante de la DGF.** D'autres sujets sont abordés : fiscalité des meublés de tourisme, évolution du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Environnement

L'année 2023 a été placée sous le signe du partage des bonnes pratiques. L'ANMSM a ainsi multiplié ses actions toute l'année pour accompagner l'adaptation des stations, processus déjà engagé depuis une vingtaine d'années avec la Commission CIMES Durables.

SIGNATURE DE LA CHARTE MONTAGNE ZÉRO DÉCHETS MOUNTAIN RIDERS

L'ANMSM est partenaire de Mountain Riders depuis de nombreuses années. Le partenariat entre ces deux entités permet une synergie dans les projets de développement durable, notamment par les Trophées CIMES Durables, concours dans lequel l'association Mountain Riders est membre du jury. Ponctuellement l'ANMSM participe également aux actions de Mountain Riders. C'est dans cette perspective que l'association a participé avec les autres acteurs de la montagne et Mountain Riders à l'élaboration d'une **Charte Montagne Zéro Déchet sauvage en 2030**. Objectif : engager les acteurs de la montagne dans une réduction des déchets sauvages jusqu'à acter une montagne zéro déchet en 2030. C'est dans cette optique que l'ANMSM a signé la Charte Montagne Zéro Déchet pour 2030 le 22 mars 2023, après le lancement de ladite Charte par Mountain Riders le 16 mars 2023 à l'occasion de la **Journée Montagne Zéro Déchet**. Les communes peuvent s'engager **en signant la Charte**, avant de mettre en œuvre un plan d'actions spécifiques. Cette Charte a été présentée aux maires et aux référents CIMES Durables lors de la Journée CIMES Durables du 6 juin 2023 à Chamrousse.

L'ANMSM, aux côtés de l'ANEM, a travaillé avec Mountain Riders pour élaborer un **plan d'action type**, à disposition de toutes les communes supports de stations afin de concrétiser cet engagement. Ainsi, les trois objectifs de la Charte peuvent se décliner en de multiples actions concrètes comme : adopter un arrêté municipal domaine skiable sans tabac, former les agents à l'impact des déchets sauvages ou encore organiser des ramassages sur son territoire.

Les perspectives pour la suite sont d'accompagner les stations dans cet objectif de réduction des déchets sauvages, par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions de collecte, de sensibilisation et de réduction des déchets. Un premier bilan sera rendu par Mountain Riders lors des 1ères Rencontres

Montagne Zéro Déchet à Chambéry le 21 mars 2024.



RETOUR DE LA JOURNÉE CIMES DURABLES À CHAMROUSSE

Dans le prolongement de la dynamique CIMES Durables engagée depuis 2007, la Journée CIMES Durables a fait son retour en 2023 après une pause pendant la période de crise sanitaire. Cette Journée, organisée le 6 juin 2023 à Chamrousse, a été l'occasion de relancer cette rencontre entre les référents CIMES Durables, les élus, les techniciens et les partenaires de l'ANMSM dans le domaine du développement durable. La priorité de la Commission a toujours été de mettre en avant l'action des collectivités en faveur du développement durable par des partages d'expérience et des mises en commun d'actions portées au niveau du territoire.

Le thème de cette Journée CIMES Durables portait sur la gestion de l'eau en montagne, et plus spécifiquement l'étude des retenues collinaires comme lacs d'altitude pour l'avenir. Les participants à cette Journée ont pu découvrir l'une des principales retenues de la station, le Lac de la Grenouillère, qui est un exemple de la diversité des activités en montagne grâce à ces points d'eau. La Journée CIMES Durables a aussi été l'occasion de réunir à la fois les référents et élus CIMES Durables mais aussi de présenter les différents partenaires que sont Mountain Riders, Acteurs du Tourisme Durable, SHIFT Project ou encore Gestes propres. Cette opération a pour

objectif d'être renouvelée tous les deux ans en alternance avec les Trophées CIMES Durables.



LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE BONNES PRATIQUES CIMES DURABLES

Le cœur de la dynamique CIMES Durables est le partage de bonnes pratiques et la communication autour d'expériences sur les territoires de montagne. C'est dans cet esprit que les Journées et les Trophées CIMES Durables sont nés. La commission CIMES Durables a travaillé en 2023 sur le déploiement d'une plateforme numérique permettant le partage de ces bonnes pratiques au plus grand nombre. Inspirée sur le modèle d'une vitrine virtuelle, la **Plateforme de Bonnes pratiques CIMES Durables est accessible depuis le site internet de l'ANMSM**. C'est une extension ayant pour vocation de présenter les actions concrètes de bonnes pratiques dans le domaine du développement durable, répartis selon six domaines préalablement identifiés, et selon le massif de la station à l'origine de la bonne pratique.

Cette plateforme a été officiellement lancée en novembre 2023, et compte dès sa création une trentaine de bonnes pratiques issues principalement des précédentes éditions des Trophées CIMES Durables. **Le principe de la plateforme est collaboratif**, les stations sont invitées à renseigner leurs bonnes pratiques afin de les partager, la plateforme étant accessible à tous, adhérents comme non adhérents. Enfin, la

plateforme de bonnes pratiques CIMES Durables répertorie également des **ressources de travail et de soutien** rédigés par l'ANMSM ainsi que par ses partenaires, pour accompagner les stations dans leurs projets de développement durable. La création de ce réseau de bonnes pratiques est l'aboutissement de plusieurs mois de travail de la commission CIMES Durables sur ce sujet.



Urbanisme

Les sujets d'urbanisme et de logements ont largement mobilisé l'ANMSM à la fois en production de documents mais également lors d'échanges avec les pouvoirs publics et d'auditions au Parlement. En particulier le Livre Blanc sur l'urbanisme en station a fait l'objet d'une mise à jour en 2023 permettant ainsi de compléter certaines propositions pour répondre notamment aux sujets essentiels du ZAN et de l'habitat permanent.

L'ANMSM avait entamé dès 2021 une dynamique autour de l'urbanisme, qui s'était concrétisé par la production d'un Livre Blanc sur l'urbanisme en stations de montagne. L'objectif était de fournir un support de travail avec les pouvoirs publics sur les sujets d'aménagement du territoire. Ce document a été utilisé comme base de travail en 2023 **avec une importante mise à jour, notamment par l'introduction de la notion du Zéro Artificialisation Nette, qui a permis également de compléter les propositions contenues dans le Livre Blanc sur l'habitat permanent en prônant un développement durable du parc immobilier en montagne.** Le Livre Blanc pointe ainsi la priorité des stations : pérenniser une population locale permanente en prenant en compte à la fois le développement durable mais aussi l'écosystème économique des stations de montagne.

L'ANMSM est donc resté largement mobilisée en 2023 à la fois en production de documents mais aussi lors d'échanges avec les pouvoirs publics et des auditions au Parlement.

Dans ce contexte, la commission spéciale du Sénat a auditionné l'ANMSM sur les attentes des élus des stations de montagne. **L'objectif affiché est de poursuivre un développement maîtrisé des stations tout en ayant comme priorité de maintenir la population résidente.** Selon l'association le législateur doit répondre à un triple objectif : envisager l'artificialisation selon les efforts déjà réalisés, sortir du champ du ZAN les surfaces végétalisées liées à la diversification et les projets de production d'énergie renouvelable (centrales hydroélectriques), mutualiser le ZAN sur la base du volontariat sur les territoires inter-Scot.

Ces travaux se sont **accompagnés d'un travail législatif** notamment lors des discussions sur le projet de loi ENR relatif à l'accélération de production d'énergies renouvelables, qui accordait une grande place aux exigences du ZAN. Objectif pour l'ANMSM : prendre en compte les besoins de diminution

de l'artificialisation sans pour autant bloquer la transition des stations vers un modèle plus éco-responsable.



Par ailleurs un **travail approfondi est réalisé sur le zonage ABC**, conformément aux demandes que l'ANMSM avait dans son Livre blanc sur l'urbanisme en stations de montagne..

- Début 2023 l'ANMSM engage une action auprès des pouvoirs publics pour que l'ensemble des communes support de stations puissent bénéficier d'un **reclassement en zone A ou B, l'objectif étant non seulement de maintenir les habitants dans ces communes mais aussi de faciliter l'installation de nouveaux résidents.** Une mise à jour était nécessaire pour supprimer des freins à l'installation d'une population résidente sur les territoires de montagne.

- En février le Président de l'ANMSM interpelle le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires avec à la clé une audition par son cabinet.

- **Le ministère du logement réunit un groupe de travail, dont fait partie l'ANMSM, pour envisager une refonte plus globale du zonage.** Pour l'ANMSM, cette refonte doit permettre de répondre à la fois au besoin de cohérence entre le zonage et la réalité des territoires, s'agissant en particulier de la notion de zone tendue, et à la nécessité de souplesse. Ce travail sera poursuivi pour que toutes les stations puissent en bénéficier largement.

Logement

Sur les questions de logement, l'ANMSM s'est exprimé lors de multiples auditions ministérielles et parlementaires ainsi qu'à travers plusieurs documents de fond.

LES ACTEURS DU TOURISME INTERPELLENT LE GOUVERNEMENT

Début 2023 l'ANMSM prend l'initiative d'alerter les pouvoirs publics sur **l'urgence d'une rénovation de l'immobilier de loisirs en stations de montagne** à la suite d'une annonce du gouvernement visant à intégrer ces locations dans le dispositif « passoires énergétiques ». Il convient de procéder à cette mise aux normes des logements **en adaptant le dispositif au fonctionnement spécifique des territoires touristiques**. Dans le même temps, **l'ANMSM, l'ANEM et DSF interpellent le Ministre de l'Économie sur la location touristique de courte durée** en attirant son attention sur les effets que des décisions fiscales hâtives auraient sur certaines régions touristiques, et en particulier sur les stations de montagne.

Dans le courant de l'année 2023, les acteurs du tourisme se réunissent pour adresser **des propositions visant à maintenir l'équilibre entre activité touristique et vie à l'année sur leurs territoires**, les communes support de stations de montagne étant particulièrement concernées. Parmi les principales propositions : engager une révision du zonage ABC à la main des Préfets en concertation avec les élus locaux, instaurer une servitude de résidence principale et une servitude de résidence touristique dans les PLU, conserver le régime fiscal lié aux locations de meublés.

DEUX AUDITIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT SUR LE LOGEMENT EN MONTAGNE

La mission d'information sur le prix du logement en zones tendues, pilotée par les députés Annaïg LE MEUR et Vincent ROLLAND, auditionne l'ANMSM. **L'association revient sur les outils mis en avant dans son Livre Blanc sur l'urbanisme en stations de montagne (zonage, BRS, servitude de résidence principale)** ainsi que sur le sujet de la rénovation de l'immobilier.

Le groupe d'études Développement économique de la montagne du Sénat, présidé par le sénateur Cyril PELLELAT,

auditionne Christophe AUBERT, président de la commission Aménagement de l'ANMSM, sur le sujet du logement en stations de montagne. Principaux points abordés : bon usage de l'immobilier construit avec la lutte contre les lits froids, rénovation énergétique.



GRUPE DE TRAVAIL ATTRITION DU LOGEMENT PERMANENT EN ZONE TOURISTIQUE

Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, **reçoit la délégation des différentes structures, dont l'ANMSM**, qui lui avait adressé une contribution commune visant à maintenir l'équilibre entre activité touristique et vie à l'année sur ces territoires. Pistes évoquées pour maintenir les habitants à l'année : **révision du zonage ABC, BRS, servitudes spécifiques dans les PLU**.

Le groupe de travail sur l'attrition du logement permanent en zone touristique se réunit le 18 juillet sous la présidence des ministres Dominique FAURE, Olivier KLEIN, Olivia GREGOIRE et Gabriel ATTAL. 14 mesures sont présentées visant à favoriser le logement permanent dans les zones touristiques où de très fortes tensions subsistent. **Un travail sur la création d'une servitude de résidence principale est notamment annoncé** de même que la publication du décret listant les 3700 communes ayant la possibilité de majorer jusqu'à 60% la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les services juridiques de l'ANMSM - au-delà de proposer des notes juridiques permettant aux élus de suivre l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle, via JurisMontagne, avec une moyenne de deux nouvelles fiches par mois - ont également apporté des analyses plus pointues sur des sujets juridiques précis. L'accompagnement juridique des stations est une priorité.

JURISMONTAGNE : L'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR DE NATURE ÉCONOMIQUE

Le droit positif prend de plus en plus en compte les enjeux environnementaux, les questions de développement durable ayant totalement infusé le domaine de la loi et les questions d'aménagement du territoire. Il n'est désormais plus possible aujourd'hui d'envisager d'aménager le territoire sans prendre en compte ces sujets environnementaux et écologiques.

JurisMontagne est le service juridique de l'ANMSM qui tient à accompagner les stations de montagne dans cette évolution du droit, en livrant des clés d'analyse et de lecture du droit positif pour mieux comprendre comment il est possible d'aménager le territoire. Ainsi, dans un article juridique publié par Montagne Leaders au premier semestre 2023, l'ANMSM revient sur la **notion d'intérêt public majeur de nature économique**, qui a notamment été évoqué par la justice pour écarter un projet de retenue collinaire.

Le Code de l'Environnement contient une section réservée à la conservation des sites géologiques et des habitats naturels des espèces animales et végétales présentant un intérêt spécifique particulier, en écho à la Directive Habitats. Ainsi, tout territoire disposant d'un habitat protégé doit justifier d'un intérêt public majeur pour qu'un projet d'aménagement soit possible. L'intérêt public majeur est issu du droit européen et a été transposé dans le droit français, dans le Code de l'environnement, pour déroger à ce principe d'interdiction générale. La question à laquelle l'ANMSM a cherché à répondre est de savoir si l'intérêt public majeur peut être de nature économique, et donc notamment savoir si le maintien d'une activité économique peut justifier une dérogation à l'interdiction urbanistique sur un territoire protégé. La jurisprudence est claire à ce sujet : la production de neige de culture et par conséquent le maintien d'une activité ski ne permet pas de déroger à cette interdiction pour permettre la construction d'une retenue collinaire dont l'usage retenu par les juges est la production de neige

de culture. Ce point juridique complexe et aux contours assez flous a ainsi bénéficié d'un éclaircissement par le service JurisMontagne.

ACTION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA TARIFICATION DES FORFAITS

Le sujet de la tarification spéciale des forfaits de remontées mécaniques avait constitué un point de crispation en 2022 à la suite de l'interpellation par la Cour des Comptes sur la gratuité partielle ou totale des forfaits. L'ANMSM avait créé un groupe de travail pour trouver des solutions à cette problématique, aboutissant à un document de synthèse, reprenant les principales notions juridiques concernant les forfaits de remontée mécanique, à savoir l'application du principe d'égalité ou encore la notion de service public. C'est à l'issue de ce travail qu'une grille de lecture de ce qui est permis ou non a été transmise à chaque collectivité, pour l'aider à se conformer au droit en vigueur. Ce document s'est doublé en 2023 d'une infographie simplifiée, pour rappeler les règles en vigueur et les différentes possibilités.

L'année 2023 s'est concentrée sur la deuxième partie du processus : **travailler avec les parlementaires pour trouver une solution et permettre aux collectivités d'aider les jeunes du territoire à avoir un accès facilité au ski et à son apprentissage.** C'est à cette fin que l'ANMSM a eu l'occasion de présenter ses orientations en matière de tarification des forfaits lors d'une audition du groupe d'études sur la montagne de l'Assemblée nationale. Il s'agit maintenant de s'attacher à faire évoluer les dispositifs législatifs afin de permettre aux plus jeunes, en particulier les scolaires, de pratiquer le ski à des conditions tarifaires raisonnables.

Consulter
JurisMontagne



Label Famille Plus

Famille Plus est une démarche de qualité nationale née en 2006 fruit du travail de l'ANMSM avec l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige. Un Comité National de Gestion composé d'élus et professionnels pilote le label, examine les candidatures et décerne le label.

La labellisation Famille Plus permet de :

- **structurer l'offre et accroître la montée en gamme avec près de 150 points d'exigence et un audit externe tous les 3 ans**
- **augmenter la visibilité et la notoriété de sa destination** auprès de la clientèle famille
- contribuer au renouvellement de la clientèle.

En 2023, **104 destinations françaises labellisées** sur les territoires Mer, Nature, Ville et Montagne et **4 000 prestataires labellisés** (hébergeurs, restaurants, prestataires d'activités, magasins de sports...). **En Montagne, 39 stations labellisées** dont 14 renouvelées pour 3 ans.

En 2024, 2 nouvelles stations obtiennent le label : **Isola 2000 et Valloire**.

ACCOMPAGNER : les stations adhérentes à l'ANMSM bénéficient d'un programme d'accompagnement complet: **expertise, visites terrain, formation, boîtes à outils, voyage d'études en France et à l'étranger, ressources documentaires...** En juin 2023, près de 20 stations ont participé à un voyage d'études organisé en Autriche et Suisse durant 3 jours sur les thèmes suivants : stratégie famille, mobilité, parcours clients et offre ludique. Tout au long de l'année, organisation de sept « Rencontres Famille Plus montagne » suivies par plus de 70 % des stations labellisées sur les thèmes d'animation, communication avec France Montagnes, baromètre Famille Plus, ou encore, chèques vacances, le ludique dans les stations Suisse. 11 stations ont bénéficié d'une visite sur site pour préparer leur audit de renouvellement.

PILOTER : s'autoévaluer, bâtir un plan d'actions, disposer du rapport d'audit et des tableaux de bord... les stations bénéficient de **l'outil de gestion en ligne**, solution 100% financée par le Comité National de Gestion Famille Plus. En

2023, le référentiel spécifique Montagne évolue : vers un décloisonnement des saisons hiver-été et élargissement des services de prise en charge des enfants avec notamment intégration des prestataires d'activités et des hébergeurs pour répondre aux nouvelles demandes de la clientèle.

ECOUTER : près de **4.000 familles ont été interrogées en 2023 dans le cadre du Baromètre Famille Plus montagne mis en place depuis 16 ans**. Ce dispositif d'écoute des familles mesure la satisfaction des familles et la notoriété du label, il permet également d'orienter les réflexions de la commission Famille Plus montagne. Des pistes de travail se dégagent pour 2024 : s'adapter dans un contexte qui se transforme, réversabilité, anticipation, ou encore, ancrage local constituent des enjeux forts pour continuer à faire progresser la qualité pour les familles et sécuriser l'offre.

SOLIDAIRE : en partenariat avec l'Association Petits Princes, l'opération **Famille Plus, la montagne solidaire**, renouvelée pour sa 7^e édition en 2023/2024, permet à des enfants et adolescents gravement malades de réaliser leurs rêves, en parfaite cohérence avec les valeurs du Label. **Près de 20 stations ont participé à l'opération, 16.674,39 € ont été collectés au total et 5 enfants ont réalisé leur rêve de neige et de séjour à la montagne.**

PROMOUVOIR : délégué à France Montagnes qui poursuit la valorisation du label dans l'ensemble de ses outils de communication et campagnes. Pour 2023/2024, Famille Plus cosigne les campagnes hiver et été sur BFMTV et France 2, des campagnes digitales sur SNCF Connect, Tripadvisor ou encore citizenkid et voyagefamily.com. Objectif : créer le réflexe, je pars en famille, je choisis une station labellisée Famille Plus. L'ANMSM apporte une contribution annuelle supplémentaire dédiée Famille Plus qui est prise en charge à 50% par l'ANMSM et à 50% par les stations labellisées.

Données neige et touristiques

Parmi ses missions, l'ANMSM gère et distribue des données touristiques, hiver comme été ainsi que le bulletin neige. Toute commune adhérente bénéficie d'un accès aux bases de données développées par l'ANMSM. Les données des stations sont traitées, agrégées puis transmises à plus d'une centaine de partenaires nationaux : médias, sites internet, applications smartphone.

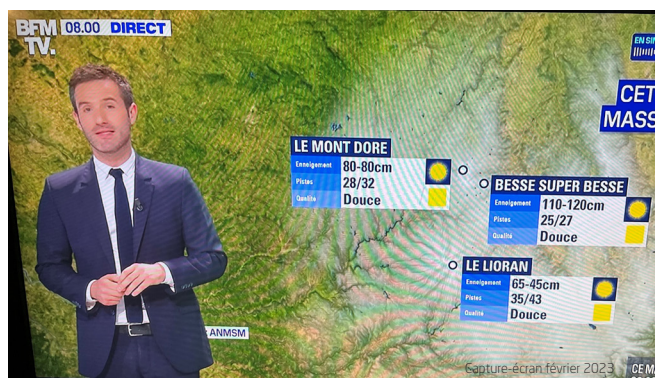
DIFFUSION DES MÉTÉOS DES NEIGES ANMSM SUR LES CHAINES DE TV NATIONALES HIVER 2023/2024

BFMTV, tous les jours du 24 décembre au 8 mai, 7 fois par jour, quotidien.

CNEWS, du lundi au dimanche du 13 décembre au 29 avril, 22 diffusions par jour et nuit

C8/CSTAR, deux fois par jour du lundi au dimanche, du 13 décembre au 29 avril

M6, du 14 décembre au 18 février, du jeudi au dimanche.



L'ANMSM PRODUIT ET DIFFUSE QUOTIDIENNEMENT LE BULLETIN NEIGE OFFICIEL

Trois indicateurs sont proposés prioritairement aux médias : « nombre de pistes ouvertes sur le nombre total », « retour station à ski » et « image de la station ». 40 données complémentaires sont diffusées dans le bulletin neige détaillé.

Près de 100 partenaires de diffusion (sites internet et applications) sont alimentés quotidiennement par l'ANMSM en données neige et images.

Nouveau : l'ANMSM a mis en place le bulletin neige des domaines reliés

Sur le même modèle que le bulletin neige des stations. Diffusé

en test sur le site francemontagne.com en 2023/2024, il sera proposé à la diffusion auprès de l'ensemble des partenaires ANMSM dès la prochaine saison.

VUES D'EN HAUT, plateforme d'images du jour à destination des TV prioritairement

Près de 200 webcams HD de 63 stations alimentent quotidiennement VUES D'EN HAUT grâce à **4 passerelles** développées avec des prestataires stations (Trinum, Skaping, Viewsurf et Roundshot).

Objectif : permettre aux partenaires TV qui souhaitent des images du jour HD de qualité, d'illustrer la Météo des neiges mais également des sujets d'actualité au Journal.

Base de données des stations : l'ANMSM gère, qualifie et rediffuse

La base de données contient près de **500 données différentes** : météo, état des routes, nombres de pistes ouvertes, hébergements, commerces et services, événements, prestataires labellisés Famille Plus... **Les données sont directement saisies quotidiennement par les stations ou/et automatiquement** intégrées grâce aux 7 passerelles développées par l'ANMSM avec Skiplan, Apidae, Sitlor, Websenso, Nordic France et, tout nouveau, Social Box et Aten. Au total, 85% des stations ANMSM bénéficient d'au moins une passerelle, ce qui évite les multiples saisies pour les stations.

Les contenus sont proposés gratuitement à la rediffusion à des sites à forte audience, applications et partenaires médias, notamment : France Montagnes, VVF, SkiPass, MMV, Sport 2000, Pierre et Vacances, Travel Ski etc..

Pour accéder à
VUES D'EN HAUT



Observatoire National des Stations de Montagne

A l'heure où la production des datas et les outils d'observation se multiplient, avec ses 20 ans d'expérience, l'Observatoire National des Stations de Montagne (OSM) constitue un véritable outil national pour communiquer d'une seule voix sur la fréquentation touristique en montagne.

L'OSM est un dispositif partenarial dans lequel sont engagés, aux côtés de l'ANMSM, Atout France en tant qu'expert technique, 8 observatoires départementaux, Domaines Skiabiles de France, Union Sport et Cycle, le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français, Nordic France et France Montagnes. L'ANMSM s'appuie sur l'expertise du cabinet G2A.

DES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES AVEC LA PRESSE AU COURS DE LA SAISON HIVER 2023/2024

7 vagues d'enquêtes planifiées ont donné lieu à 6 communiqués ou alertes presse

Zoom sur :

- Vague 2 - décembre 2023 : « La montagne confirme son attractivité, réservation en hausse pour les vacances de Noël et du Nouvel an »
- Vague 5 - mars 2024 : « Bilan des vacances d'hiver : une montagne toujours attractive avec 83% de taux d'occupation ».
- Vague 6 - avril 2024 : « Pré bilan de la saison hivernale 23/24 : la montagne confirme son attractivité avec des comportements nouveaux de la part des vacanciers »

Le dispositif conjoncturel OSM repose sur une combinaison de données qualitatives et quantitatives issues de plusieurs sources. L'ANMSM interroge les stations sur la fréquentation à l'aide d'une enquête qualitative à 3 reprises. Les partenaires OSM socio-professionnels sont sollicités à chaque vague pour apporter leur contribution et valider les résultats. Le cabinet G2A fournit des données quantitatives représentatives et fiables par modes d'hébergements, tailles de stations, niveaux d'altitude et massifs.

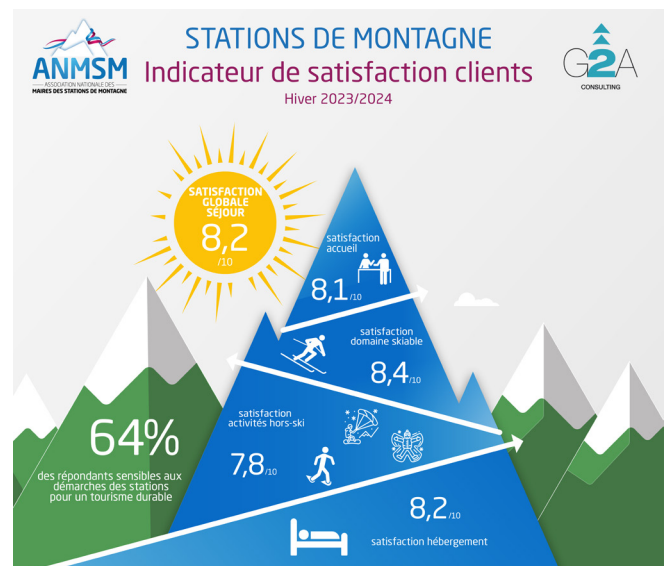
Pour des besoins plus spécifiques de communication en temps réel, l'ANMSM est dotée d'une **plateforme en ligne G2A personnalisée pour l'ANMSM**. Outil de reporting dynamique et interactif, la plateforme permet d'obtenir une photographie en temps réel de la fréquentation des stations de montagne par semaine (taux d'occupation par catégorie d'hébergement, par

massif, par altitude, par type de station, par capacité et évolutions par rapport à l'année n-1).

INDICE DE SATISFACTION

Pour la seconde année consécutive, l'ANMSM, avec son partenaire G2A, publie **les résultats de l'indicateur qui mesure le niveau de satisfaction des clients séjournant en stations de montagne**. Pour l'hiver 2023/2024, plus de 8 vacanciers sur 10 sont satisfaits de leur séjour et 64% des répondants indiquent être sensibles aux démarches des stations pour un tourisme durable.

Ce dispositif repose sur une enquête en ligne, post séjour auprès d'un panel de vacanciers ayant séjourné en station au cours de l'hiver 2023/2024 (32.738 réponses). Les notes de satisfaction sont basées sur une échelle de 0 à 10. 4 items sont mesurés (hébergement, activités hors ski, domaine skiable, accueil) ainsi qu'une note globale séjour.



Activité statutaire Animation du réseau

Les Conseils d'administration, l'Assemblée générale de même que les nombreuses réunions à destination des adhérents ainsi qu'avec les partenaires de l'association ont permis de faire vivre le réseau des Maires des stations de montagne tout au long de l'année 2023.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'ANMSM

Les membres du Conseil d'administration se réunissent à plusieurs reprises tout au long de l'année pour faire le point sur les sujets d'actualité des stations et orienter l'action de l'association.

01/02 : actions sur le coût de l'énergie ; adhésion de Pyrénées 2000

05/04 : retours sur les travaux des commissions Aménagement, CIMES Durables et Finances locales

14/06 : retour sur la journée CIMES Durables à Chamrousse, enquête sur l'état des finances des communes support de stations

19/09 : attrition du logement permanent, THRS, zonage ABC en présence des parlementaires du Fil Neige

22/11 : location des meublés de tourisme, calendrier scolaire, adaptation des stations de montagne ; les Maires de Chamrousse et des Houches nouveaux membres du Conseil d'administration

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 SEPTEMBRE À PARIS

Élus, partenaires institutionnels et professionnels, parlementaires, se réunissent le 20 septembre à l'occasion de l'Assemblée générale. Dans un contexte économique et sociétal complexe pour la montagne, cette Assemblée générale, premier événement de la rentrée pour les acteurs de la montagne,



permet de rassembler le plus grand nombre autour de sujets structurants pour les stations. **L'ANMSM appelle de ses vœux une posture plus accompagnatrice de l'État. David LISNARD, Jean CASTEX et Dominique FAURE se succèdent pour abonder dans ce sens.**

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION À VAL D'ISÈRE

Début octobre, le Président de l'ANMSM Jean-Luc BOCH est présent à Val d'Isère, accompagné du Directeur général de l'association ainsi que du Directeur de France Montagnes, pour **un échange sur les rôles respectifs des deux structures avec le Maire Patrick MARTIN et les élus du Conseil municipal.**

DES « RDV DES MAIRES ANMSM » POUR MIEUX INFORMER LES ADHÉRENTS

- Charte d'engagement EcoWatt
- Grands enjeux écologiques pour les stations de montagne
- Mobilité et widget SNCF Connect
- Charte Montagne Zéro Déchet sauvage 2030 avec Mountain Riders
- Majoration facultative de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

DES PARTENARIATS AVEC DE GRANDS ACTEURS INSTITUTIONNELS

Groupe de travail ANMSM-SNCF

L'ANMSM met en place un groupe de travail avec la SNCF dont **l'objectif est de faire émerger des pistes d'amélioration concernant l'accessibilité en stations de montagne** : valoriser l'offre de trains directs et étudier l'offre de trains de nuit vers les stations, travailler sur une offre de transports multimodale, promouvoir les offres de réservation hors des super pointes. Premières actions de la part de la SNCF : campagne de promotion des destinations montagne durant l'hiver 2022-2023, mise en relation avec les transporteurs locaux.

Groupe de travail ANMSM-Pôle Emploi

L'ANMSM signe un protocole de partenariat avec Pôle Emploi (devenu France Travail) le 22 novembre à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales. Objectif : promouvoir les métiers de la montagne, faciliter le recrutement de saisonniers et trouver des solutions aux freins à l'emploi dans les stations.



L'ANMSM, ACTEUR MAJEUR DE FRANCE MONTAGNES, DE LA FNSSDS ET DE L'ANENA

France Montagnes

En tant que membre fondateur et premier contributeur financier, l'ANMSM participe activement à l'établissement de la stratégie de France Montagnes.

La Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables

Les acteurs de la sécurité sur les domaines skiables se réunissent en Assemblée générale le 4 décembre sous la présidence de Claude JAY, Maire des Belleville/Les Menuires/Val Thorens. Parmi les travaux en cours, **l'amélioration de la visibilité des pisteurs-secouristes, collaboration avec le ministère des Sports dans le cadre des campagnes de prévention, groupe de travail pour mener à bien l'actualisation du guide pratique à destination des Maires concernant la sécurité sur les domaines skiables.**

L'Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'ANENA, **l'ANMSM réaffirme son soutien au nouveau Président Arnaud MATHIEU, Maire de Villard-de-Lans, et à l'action de l'association** sur des sujets essentiels, dont celui des formations qui sont une spécificité de l'ANENA. Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire de Valloire, est nommé Président d'honneur.

Conseil National de la Montagne

La commission permanente du CNM se réunit à plusieurs reprises au cours de l'année 2023 sous la présidence d'Annie GENEVARD. Quelques sujets abordés :

- mission de Joël GIRAUD sur les enjeux du développement des territoires de montagne
- mise en œuvre du DPE, locations des meublés de tourisme, mobilité, défense des SCOT
- motion commune avec l'ANEM et Domaines Skiables de France portée par le Président de l'ANMSM destinée à conforter à la fois l'habitat touristique et l'habitat permanent en zones touristiques de montagne. La motion est adoptée à l'unanimité.

Représentation de l'ANMSM

Le Président de l'ANMSM est présent au salon des Maires 2023 sur le stand du CEREMA avec les Ministres PANNIER-RUNACHER et BECHU pour parler mobilité, énergies renouvelables et meublés de tourisme.

L'ANMSM mobilise autour de la candidature pour les Jeux Olympiques et paralympiques d'hiver 2030

L'ANMSM mobilise l'ensemble des stations françaises pour s'associer à ce grand projet. Plus d'une centaine de stations, tous massifs confondus, répondent à cet appel en faisant adopter une délibération en conseil municipal. Le CIO retient finalement le dossier des Alpes françaises comme unique candidature pouvant organiser les Jeux.

Communication - médias

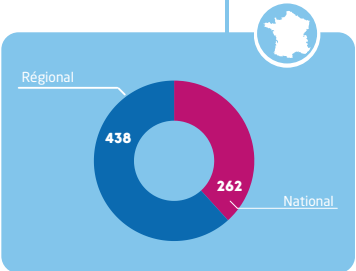
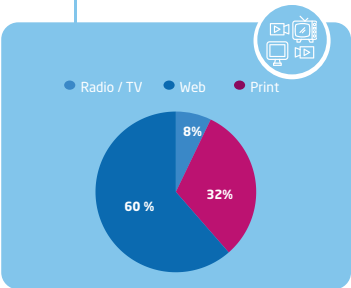
Depuis de nombreuses années, l'ANMSM a recours à une agence de presse pour renforcer la visibilité des stations de montagne. Ce sont plusieurs centaines de retombées médias par an qui permettent de diffuser très régulièrement les messages des acteurs de la montagne.

Relations presse

700



retombées presse pour donner une visibilité renforcée aux enjeux de ses adhérents



Réseaux sociaux et Newsletter

5300



abonnés sur X et LinkedIn touchant les médias, les acteurs de la montagne ainsi que ses adhérents.

23

Newsletters pour relayer les actions de l'ANMSM tout au long de l'année.

Journal SOMMETS

6000



vues en ligne pour mieux faire connaître les sujets sur lesquels l'ANMSM travaille au quotidien.

En 2024

QUELQUES TEMPS FORTS DU PREMIER SEMESTRE

Action institutionnelle : location des meublés de tourisme

Les premiers mois de 2024 ont donné lieu à de nombreuses réunions entre associations d'élus des territoires touristiques sur le sujet de la location des meublés de tourisme.

Plusieurs auditions ont été organisées : avec les députés porteurs de la proposition de loi, avec la commission des affaires économiques du Sénat. Le Président de l'ANMSM a été reçu par les ministres des collectivités territoriales, du tourisme et du logement.

Trophées CIMES Durables 2024

A l'occasion du salon Mountain Planet, les Trophées CIMES Durables 2024 ont été remis à cinq lauréats : Les Saisies (Hauteluze) pour son projet d'Aire terrestre éducative, Font-Romeu pour son Festiv'eco sapiens, Val d'Isère pour l'inclusion de clauses durables dans ses marchés, La Salle les Alpes (Serre Chevalier Briançon) pour sa maison médicale écoresponsable et Isola pour son Isola du jazz, un festival de jazz zéro carbone.

Enquêtes auprès des adhérents

• Accessibilité des stations aux personnes en situation de handicap

L'ANMSM a mobilisé ses adhérents pour réaliser un recensement le plus large possible des outils et actions mis en place en stations pour faciliter le parcours client des personnes en situation de handicap.

• Enquête ANMSM/Cour des comptes sur le logement saisonnier

A la suite d'une audition de l'ANMSM par la Cour des comptes sur le logement des travailleurs saisonniers en stations de montagne, une enquête a été menée auprès des adhérents. Ce travail fait écho au partenariat mis en place entre l'ANMSM et France Travail.

France Travail

Le partenariat ANMSM se renforce avec une réelle volonté

d'accompagner les stations dans le recrutement de saisonniers: réalisation d'un « Guide des solutions inspirantes pour l'emploi saisonnier » à la suite de l'organisation d'un challenge France Travail, ouverture d'un site « Mes aides » pour faciliter le logement et organisation d'un RDV des maires ANMSM.

Bulletin vert

Sur le modèle du Bulletin neige ANMSM créé il y a 70 ans, l'ANMSM met en place pour la première fois un Bulletin vert à l'été 2024.

EN PROJET

Cahier des Finances locales

L'ANMSM diffusera en 2e partie d'année un premier cahier rouge des Finances locales sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Action tarification des forfaits

Après avoir travaillé sur les grands principes de la tarification des forfaits et édité une grille de lecture pour les élus des stations de montagne, l'ANMSM souhaite adresser aux parlementaires une ébauche de proposition de loi sur la base des forfaits des enfants des communes supports et/ou scolaires de ces mêmes communes.

Mise à jour du Guide à l'usage des maires « Prévention, sécurité, secours sur les domaines skiables »

Le Guide pratique ANMSM/FNSSDS Prévention, Sécurité, Secours sur les domaines skiables, document de référence pour tout Maire d'une commune support de stations de montagne, sera mis à jour au 2e semestre 2024.

Grande Tribune des élus de stations sur l'avenir de la montagne

Une Tribune sur l'avenir de la montagne, signée d'une centaine de Maires de stations de montagne, sera diffusée dans un média national en septembre, juste après l'Assemblée générale.



9 rue de Madrid - 75008 Paris
Tél : 01 47 42 23 32
bienvenue@stationsdemontagne.fr
www.anmsm.fr
X [LinkedIn](#) @anmsm